

DECRET N° 2007- 235 DU 31 MAI 2007

Portant approbation du budget prévisionnel
de l'Institut Géographique National (I.G.N.)
pour l'exercice 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, à l'organisation et au fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-616 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 98-477 du 15 octobre 1998 portant approbation des statuts de l'Institut Géographique National (IGN) ;

Sur rapport du Ministre Délégué Chargé de l' Urbanisme, des logements, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière auprès du Président de la République ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 avril 2007 ;

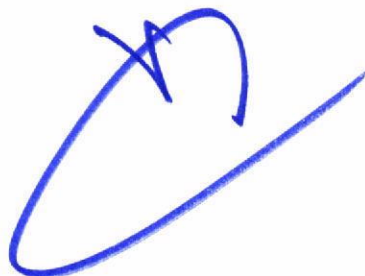
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Institut Géographique National (IGN) pour l'exercice 2007 figure en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mai 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



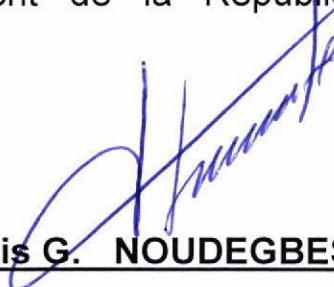
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Le Ministre Délégué Chargé de
l'Urbanisme, des Logements, de la
Réforme Foncière et de la Lutte
contre l'Erosion Côtière auprès du
Président de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI



François G. NOUDEGBESSI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MDEF 4 MDCCNT/PR 4
AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 2 JO1.